

PROJET PEDAGOGIQUE

Vivre la démocratie au quotidien

L'école est souvent le premier lieu de vie extra-familial, c'est ici que se déroule une partie de la vie de l'enfant, elle représente une grande occasion de socialisation. L'enfant devra y acquérir certaines des compétences, des valeurs de base indispensables à la participation démocratique.

✎ Définir des règles de base, qui permettent la réflexion et la négociation

Le règlement d'ordre intérieur de l'école délimite clairement le cadre dans lequel se déroule la vie scolaire. Cette clarté facilite largement la cohérence éducative et permet de gérer plus aisément les éventuels conflits.

✎ Assurer l'accès de chacun aux informations qui le concernent

Le Décret Code du 3 mai 2019 prévoit que chaque personne directement concernée peut se procurer les projets et règlements en vigueur dans l'établissement.

Les élèves et les parents aussi doivent être informés via le journal de classe, le panneau d'affichage...

✎ Assurer les conditions de fonctionnement démocratique du Conseil de participation

Chaque membre de la communauté éducative de l'école peut consulter l'ordre du jour des réunions du Conseil de participation et consulter les comptes-rendus des rencontres sur simple demande au service enseignement.

✎ Responsabiliser l'élève dans la vie de tous les jours

L'apprentissage de la démocratie est également présent dans différents moments de la vie scolaire, en classe, sur la cour de récréation. Chaque élève pourra ainsi exercer des responsabilités, jouer un rôle précis au sein de sa classe, de son école,...

✎ Faire de l'enfant, un acteur de ses propres progrès

La communication claire des objectifs poursuivis, l'explication des critères d'évaluation, le respect mutuel, la communication sur les difficultés rencontrées, la responsabilisation de l'élève face à son propre progrès sont autant de pratiques qui permettent de vivre la démocratie.

Constituer des équipes pédagogiques efficaces et efficientes

Dans le cadre scolaire, le renforcement de l'encadrement peut être mobilisé selon deux grandes modalités, en vue d'amplifier la différenciation :

- Dans une logique de gestion collective de l'hétérogénéité, sous la forme du coenseignement,
- Dans une logique d'accompagnement ciblée sur les élèves qui ont besoin d'un soutien accru ne pouvant pas être rencontré par la différenciation à destination de tous, sous la forme de co-intervention interne à la classe ou externalisée.

✎ Favoriser le travail collaboratif entre tous ceux qui participent à l'éducation des élèves et encourager des projets communs

Des rencontres entre les enseignants de la commune doivent exister afin de pouvoir élaborer des projets communs.

Bienveillance – Ecoute – Respect

- Des écoles qui mettent le bien-être de l'enfant au cœur de leurs actions :

- Qui mettent tout en œuvre pour offrir des classes avec un encadrement de qualité ;
- Qui mettent les enfants dans les conditions favorables à la recherche et à l'exploration, en multipliant les sources et les lieux ;
- Qui accordent une grande importance à la lutte contre le harcèlement et à sa prévention ;
- Qui veillent à la santé des élèves.

Plaisir d'apprendre – Curiosité – Coopération – Autonomie – Critique

- Des écoles qui s'inscrivent dans la transition pédagogique :

- Qui suscitent la curiosité et le plaisir d'apprendre, de chercher, d'explorer ;
- Qui développent les nouvelles pédagogies qui mettent en avant la coopération, la collaboration et l'émulation plutôt que la concurrence, et qui renforcent chez les élèves la flexibilité, l'autonomie, la confiance, le respect de soi, des autres et de son milieu de vie ;
- Qui développent des projets pédagogiques innovants ;
- Qui développent le travail collaboratif tant avec les élèves qu'avec les équipes éducatives.

Respect de la Planète

- Des écoles qui s'inscrivent dans la transition écologique :

- Qui sont en lien avec la nature ;
- Qui visent le 'Zéro déchet', qui soutiennent l'économie circulaire et locale ;
- Qui sensibilisent aux enjeux écologiques.

Participation – Démocratie – Ecoute

- Des écoles participatives et citoyennes :

- Qui écoutent l'avis des enfants et les font participer activement à leurs apprentissages et à la vie de leur école ;
- Qui accordent de l'importance au rôle des parents, des enseignants, des associations et à la qualité du dialogue entre eux ;
- Qui sont ouvertes sur leur quartier ;
- Qui collaborent activement avec le Centre PMS-PSE pour la santé et le bien-être de l'enfant ;
- Qui dynamisent ses conseils de participation.

Planifier les formations en fonction des besoins de l'équipe

La formation continue est un droit et un devoir chez les enseignants. Elle peut porter sur les matières enseignées, sur les moyens à mettre en œuvre aux divers plans tant didactique que relationnel ou administratif.

Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires

Les parents et l'équipe éducative poursuivent un même but : le bien-être de l'élève. Il faut favoriser un maximum le dialogue et la collaboration.

Créer un dialogue avec les parents et répondre à leurs interrogations

L'école essaie de répondre aux interrogations des parents à propos de la scolarité de leur enfant, via des canaux divers mais officiels : contacts écrits dans le journal de classe, réunions de parents, ...

Le bulletin est un outil de communication principalement pour les parents. Il fait le point sur l'évolution de l'élève.

Les associer au processus éducatif de leur enfant

L'école implique les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant : ils sont encouragés à suivre l'apprentissage de celui-ci de près. L'équipe éducative peut aussi donner des moyens aux parents.

Faire appel aux ressources éducatives de la commune

L'école peut organiser des rencontres avec des personnes capables de leur apporter des informations sur une autre culture, un métier..., s'informer des conditions d'accès au bibliobus et le fréquenter, de même avec la bibliothèque communale, participer aux activités culturelles locales via le centre culturel, l'académie, la maison de la poésie, se joindre aux manifestations patriotiques, collaborer aux manifestations organisées par l'ATL (jeux lors des « jours blancs », concours vitrine de Noël...)

Créer un contexte d'apprentissage favorable

L'élève, en confiance et disponible, sera pleinement engagé dans ses activités d'apprentissage :

Respecter les rythmes biologiques et psychologiques

L'organisation des journées et des activités respecte les besoins de l'enfant en termes de repos, d'alternance des activités de types différents. Cette exigence est très importante surtout en maternelle car l'école offre à l'enfant la possibilité de respecter son rythme biologique.

Faire confiance et le dire

Chaque personne ressent le besoin d'être acceptée, intégrée, valorisée et autonome. Les comportements de l'enseignant reflètent une attitude positive, la confiance dans les possibilités de chacun pour atteindre les objectifs visés.

L'expérience personnelle de chacun marque une richesse et un potentiel d'actions. L'enseignant veillera, au maximum, à intégrer cet apport dans son cours.

Créer un maximum d'occasions d'apprentissage

L'école veille à rentabiliser au maximum le temps qui lui est donné, en évitant les pertes de temps. Il convient donc de rentrer à l'heure, de respecter la durée des récréations, d'organiser la vie en classe pour permettre aux élèves plus rapides de continuer à travailler pendant que les autres terminent leur tâche,...

Assurer la continuité pédagogique

L'école vise à assurer le continuum pédagogique entre les années scolaires. L'enseignant peut ainsi se rendre compte de ce qui a été réalisé ou non dans l'année inférieure et adapter son cours.

L'enseignant échangera avec ses collègues des informations sur l'enfant, sur les objectifs poursuivis.

Conduire chaque élève aux savoirs et aux compétences attendus

Impliquer l'enfant dans la gestion de ses apprentissages

L'enseignant veille à expliquer à l'enfant, avec ses mots, les objectifs poursuivis, les performances attendues, les critères d'évaluation utilisés. L'élève connaît, de cette façon, les informations nécessaires pour organiser son apprentissage en toute connaissance de cause, pour s'auto-évaluer, pour signaler les difficultés rencontrées.

Enseigner ce qui est prévu

Les référentiels visent les savoirs, savoir-faire et compétences du XXI^e siècle attendus pour chaque enfant, aux différents niveaux. Les programmes, plus précis, sont le complément nécessaire. L'enseignant dispose des programmes relatifs à son année ou degré. Il adaptera ses méthodes et ses exigences selon le niveau des enfants en classe. Le Pouvoir Organisateur des écoles communales amaytoises utilise les référentiels et les programmes conçus par la fédération de Pouvoirs Organisateurs à laquelle appartient son niveau, c'est-à-dire le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).

Piloter l'apprentissage, en recueillant des informations sur la façon dont l'élève procède

L'apprentissage s'appuie sur l'évaluation formative. Avant d'entreprendre une activité dont les buts ont été clairement définis avec la classe, l'enseignant s'assure que l'enfant maîtrise les savoirs et savoir-faire (les prérequis).

L'évaluation formative analyse l'évolution de l'enfant en cours d'année scolaire. Elle vise à observer sa manière de mémoriser une matière, d'appréhender et de résoudre un exercice, à s'assurer de sa compréhension des consignes... Elle porte sur la démarche mise en œuvre ET le résultat.

Exploiter les erreurs au bénéfice de l'élève

L'information recueillie sur les difficultés de l'enfant permet au professeur d'ajuster ses interventions, individuelles ou collectives, d'évaluer son enseignement et de se remettre en question. L'erreur indique aussi à l'élève la nécessité éventuelle de revoir sa manière de travailler, d'étudier, d'évaluer un problème, d'élaborer une solution, de réorienter sa recherche. L'enseignant avancera avec toute la classe, il ne se résignera pas à l'échec de certains enfants. Il mettra tout en œuvre et trouvera des méthodes pour faire évoluer tous les enfants.

Adapter les méthodes aux objectifs poursuivis

Le Décret-Code définit la compétence comme « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ». De toute évidence, une pédagogie frontale ne peut suffire au développement de telles compétences : il ne suffit pas d'emmagasiner des connaissances pour être capable d'agir efficacement. Il est préférable de recourir à des méthodes actives où l'enfant prend part à la découverte, où il monte des projets.

Ouvrir l'enfant sur le monde extérieur de diverses manières

L'école veillera également à ce que chaque élève parte en séjours pédagogiques avec nuitées financièrement accessibles à toutes et tous, avec une politique du coût raisonnable.

La participation financière des parents ne sera jamais supérieure aux montants maxima imposés par le pouvoir régulateur.

La découverte du monde extérieur, d'un environnement géographique, historique et humain différent du milieu habituel est bénéfique pour l'enfant. De plus, la relation entre l'élève et l'enseignant est intensifiée.

Suivant l'article 1.4.1-3, ce projet pédagogique est élaboré en tenant compte des éléments suivants :

1° aux missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire définies aux articles 1.4.1-1 et 1.4.1-2;

2° à l'apprentissage, à la maîtrise et à l'approfondissement de la langue française;

3° à l'apprentissage des outils de la mathématique;

4° à l'intérêt de connaître des langues autres que le français et, principalement, de communiquer dans ces langues;

5° à l'importance des arts, de l'éducation aux médias et de l'expression corporelle;

6° à la compréhension des sciences et des techniques et à leur interdépendance;

7° à la transmission de l'héritage culturel dans tous ses aspects et à la découverte d'autres cultures, qui, ensemble, donnent des signes de reconnaissance et contribuent à tisser le lien social;

8° à la sauvegarde de la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie;

9° à la compréhension du milieu de vie, de l'histoire et, plus particulièrement, aux raisons et aux conséquences de l'unification européenne;

10° à la compréhension du système politique belge;

11° à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté telle que visée au Titre 7, Chapitre 6.

Conclusion :

L'enseignement est un monde en constante évolution.

L'enseignement fondamental des écoles communales d'Amay envisage la réforme liée au Pacte pour un Enseignement d'Excellence comme une possibilité d'améliorer ce qui est déjà existant dans nos implantations scolaires.

Ce projet pédagogique et éducatif porté par des valeurs importantes est adapté à toutes les personnes concernées.

Chaque école élabore un contrat d'objectifs réaliste et ambitieux permettant à notre enseignement communal de viser et de favoriser l'épanouissement maximum de l'élève, de le responsabiliser et d'en faire un acteur de son propre progrès.

Les enjeux climatiques et écologiques doivent être une priorité pour l'école d'aujourd'hui. La mise en place des alternatives adéquates pour les enfants doit être au centre des actions à mener.

Les principes d'égalité et de solidarité sont indispensables afin de garantir l'accessibilité et l'inclusion de toutes et tous.

Par l'inscription dans une école, tout élève majeur ou tout élève mineur et ses parents en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'école, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur. (Article 1.7.7-1 du Code)